LA MOBILITÉ DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ À L'ÉTUDE

Dans le cadre du **Plan de Déplacements Campus**, issu du partenariat entre la Métropole Rouen Normandie et l'université de Rouen Normandie, la Métropole a réalisé à la fin de l'année 2019 une **enquête de mobilité auprès des salariés de l'Université**. Le point sur les résultats de cette enquête.

Réalisée **auprès des salariés de l'université de Rouen Normandie** entre mi-octobre et mi-novembre 2019, l'enquête mobilité a permis de recueillir **733 réponses**, soit un taux de retour de 30 %. Parmi les répondants :

- 61 % déclarent utiliser la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail, dont 4,6 % en covoiturage,
- 40,5 % utilisent les transports en commun,
- 16,7 % privilégient les modes de déplacement actifs (vélo et marche à pied).

Les agents de l'Université apparaissent sensibles à l'environnement, argument qu'ils placent en premier pour motiver leur utilisation des transports en commun et en deuxième pour les modes de déplacement actifs. L'enquête a également permis de faire émerger les principales aspirations des personnels de l'Université en matière de déplacements personnels ou professionnels (inter-campus) :

- L'**amélioration des fréquences sur les lignes de transports en commun**,
- Le **développement d'aménagements cyclables**,
- La **mise en place d'un dispositif favorisant le covoiturage**.

Ce diagnostic permettra d'envisager un plan d'actions avec la Métropole Rouen Normandie, dans la perspective du renouvellement de la convention de partenariat entre les deux institutions. Cette démarche s'inscrit en effet dans le cadre d'une action phare portée par la Mission Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Université, en lien avec la Direction des Ressources Humaines.

Le Plan de Déplacements Campus

Mis en place en 2014 dans le cadre du club des Plans de Déplacement Entreprise porté par la Métropole Rouen Normandie, le **Plan de Déplacements Campus** permet aux agents de l'Université de bénéficier d'une réduction de 20% sur leur abonnement de transport en commun annuel ou mensuel. À cette réduction peuvent s'ajouter les 50 % pris en charge par l'établissement lorsque l'agent souscrit un abonnement de transports en commun (dans la limite de 86,16 € par mois).

Cette démarche a pour objectif de **promouvoir l'usage des transports en commun auprès de personnels de l'Université dans leurs déplacements domicile-travail**, de limiter le recours à la voiture individuelle et de rationaliser les déplacements liés à l'activité de l'établissement.

En 2019, 375 agents de l'Université ont bénéficié du Plan de Déplacements Campus, contre 149 en 2014.

En savoir plus (http://communaute-universitaire.univ-rouen.fr/plan-de-deplacement-campus-br--408382.kjsp)

Publié le : 2020-03-11 11:09:36